

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Valorisation du tènement supportant le collège Paul Sixdenier suite au transfert de propriété au Département de l'Ain

Séance du 26 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents : MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, CAPELLI Jean-Baptiste, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BORGNA Séverine, BOURDONCLE Annie, FERRO Nicole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés avec pouvoir : MM. DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. BARBARIN Daniel).

Mmes CARRARA Carole (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), GRITTI Delphine (pouvoir à M. PESENTI Philippe).

Membres absents excusés, sans pouvoir : BOURGEAIS Didier.

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, FRAISEAU Alain, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, CHENET Valérie, HUGON Marlène, PETIT Odile, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme BERTHET Claire.

Soit : 39 présents, 4 pouvoirs.

Vu la délibération n°2014-139 du 16 décembre 2014 du Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, acceptant le transfert de propriété, à titre gratuit, au profit du Département de l'Ain du tènement supportant le collège Paul Sixdenier,

Vu l'acte de transfert de propriété, signé en septembre 2015, des parcelles B1120, B1122, B1124, B1126, B952, B1133 et B1135, pour une superficie totale de 10 637 m², au profit du Département de l'Ain,

Considérant la demande du Département de l'Ain sollicitant la commune de valoriser les parcelles transférées afin de mettre à jour leur actif,

Considérant la nécessité comptable d'amortir cette cession au compte 204 411 – subvention d'équipement en nature aux organismes publics,

Considérant que ces terrains appartenaient à la commune depuis des temps immémoriaux, et qu'ils étaient humides et marécageux à l'époque,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer la valeur patrimoniale de l'ensemble de ces parcelles à un montant de 10 000 € (soit 0,94 €/m²),

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de valoriser les parcelles du tènement supportant le collège Paul Sixdenier (n° B1120, B1122, B1124, B1126, B952, B1133 et B1135), d'une superficie totale de 10 637 m², transférées au Département de l'Ain en 2015, pour un montant total de 10 000 €, soit 0,94€/m²,
- **CONFIRME** l'amortissement de la cession de 10 000 € au compte 2804411 sur 10 ans, soit :
 - o 2021 : 1 000 €
 - o 2022 : 1 000 €
 - o 2023 : 1 000 €
 - o 2024 : 1 000 €
 - o 2025 : 1 000 €
 - o 2026 : 1 000 €
 - o 2027 : 1 000 €
 - o 2028 : 1 000 €
 - o 2029 : 1 000 €
 - o 2030 : 1 000 €
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

